

CR ATELIER 4 :

Quand, pourquoi, comment et avec quelles intentions nous arrive-t-il de transgresser les procédures de l'éthique de la recherche ?

Animatrices :

- **Nathalie Morin**, anthropologue, chargée de cours, département des sciences infirmières, UQTR. Elle a collaboré à des recherches en milieu autochtone portant sur le suicide chez les jeunes.
- **Maïté Laflaquiere**. Doctorante au FRED, entreprend une recherche sur la parentalité dont le commanditaire est la CAF (caisse d'allocation familiale du département). Cette commande a fait l'objet d'une convention entre le PREFASS, la CAF et ses différents partenaires.

Témoignages :

- ***Éthique procédurale : entre conciliation de logiques antagonistes et petits arrangements***, Séverine Colinet, maitresse de conférences en Sciences de l'éducation, Université de Cergy-Pontoise, laboratoire EMA (France)
- ***Normalisation et transgression éthique dans la recherche qualitative : quand normaliser veut dire contrôler au-delà de protéger***, Izabel Friche Passos, professeure de psychologie, Université Fédérale du Minas Gerais, Laboratoire LAGIR (Brésil)

Thématiques transversales

Les deux expériences de terrains exposées dans cet atelier reposent sur la confrontation entre des chercheurs en sciences humaines et sociales et des comités d'éthiques liés au secteur médical en milieu hospitalier. Au Brésil, le comité d'éthique est subordonné au Ministère de la Santé et à des procédures de plus en plus lourdes. Tendance qui s'observe un peu partout en recherche universitaire. En France, l'entretien du chercheur avec des patients et l'accès aux dossiers médicaux nécessitent l'approbation de plusieurs instances éthiques, chacune ayant son propre dossier de réglementation.

Dans les deux cas, la transgression des procédures éthiques est motivée par des questions de temporalité. Au Brésil comme en France, la validation de la recherche par les comités peut prendre de 10 mois à un an. Ce délai est un obstacle à la réalisation du projet de recherche, notamment lorsque le projet est financé. Dans le même temps, les publications scientifiques ne peuvent être approuvées sans justificatif du respect des protocoles éthiques.

En France, le renseignement des dossiers destinés aux comités d'éthique est délégué à des prestataires. S. Colinet parle ainsi d'une « professionnalisation de l'éthique procédurale » tant le

renseignement des dossiers nécessite une certaine expertise ainsi qu'une maîtrise des stratégies de communication. Cette stratégie consiste à « tout dire (sur le plan technique) sans dire (les termes relatifs à l'intervention du chercheur sont éliminés) ». Les informations concernant la recherche sont remodelées et reformatées pour être conformes aux protocoles éthiques.

L'éthique procédurale tendrait à formater, à «normer» ce que devrait être une « bonne » recherche, pensée comme une « organisation rationnelle » selon un modèle issu des sciences dures. La place de la recherche liée aux sciences humaines et sociales et plus particulièrement la recherche qualitative est récente et peu reconnue dans ces milieux. Le chercheur en recherche qualitative doit alors composer avec des logiques contradictoires : il transmet les mêmes informations, mais selon des formes différentes, il doit gérer, concilier des temporalités et des objectifs hétéroclites.

Finalement, l'évaluation morale de la recherche et de ses conséquences revient aux chercheurs eux-mêmes. De manière transversale, il apparaît que l'appréhension uniquement quantitative de la recherche par l'éthique procédurale ne laisse que peu de place à une approche qualitative. Les deux témoignages concluent alors à la nécessité de créer des instances éthiques qui soient « un contre-pouvoir à l'éthique procédurale » (S. Colinet), à l'instar de l'association des anthropologues au Brésil demandant « une résolution complémentaire au code, qui soit en adéquation avec les spécificités des sciences humaines et sociales » (I.Friche Pasos). Dans les deux cas, l'évaluation éthique de la recherche et la normalisation se font entre pairs.

Discussion :

Au Québec et au Canada, les demandes et les contraintes liées aux comités d'éthiques semblent très proches de celles du Brésil et de la France. Les mêmes délais s'observent, les mêmes difficultés de trouver une place reconnue et de répondre aux exigences rigides des comités de la recherche.

Rappelons que les comités sont relativement récents dans l'histoire de la recherche soit depuis une dizaine d'années. Malgré leurs «jeunesses», on observe toutefois un resserrement des règles et des exigences. Le milieu hospitalier semble très peu adapté aux besoins des sciences humaines en général et à celui de la recherche qualitative en particulier. Nés pour répondre aux recherches pharmaceutiques et sciences dites dures (chimie, biochimie, etc.), les comités d'éthiques n'ont ni prévu une place aux sciences humaines et sociales, ni aménager facilement d'espace aux recherches dites non durs liées aux communautés vulnérables comme les populations immigrantes ou autochtones.

La technicité de l'éthique procédurale ne permet pas d'évaluation morale de la recherche, celle-ci revient alors au chercheur lui-même, ce qui n'est pas sans poser certains dilemmes. Apparaît ainsi la question des limites que l'on se pose, étant hors cadre. Se serait au chercheur de régler la confrontation entre procédure et affects. (S. Colinet)

Dans le travail social, le chercheur peut être en porte-à-faux avec l'éthique des professionnels (intervenants ?): Comment utiliser des données appartenant au secret professionnel ? (C. Rougerie)

Face à ces questions éthiques, les participants s'accordent sur le fait que la présence d'un tiers, d'une personne externe à la recherche pourrait aider le chercheur à définir les limites éthiques de sa recherche.

Enfin, si on ne peut pas contourner ces protocoles éthiques, il convient de les prendre en compte et d'en rendre compte dans le déroulement de la recherche, d'analyser ce que cela peut produire (A. Dubois)

La discussion se termine sur cette question : « Est-ce qu'on finit par faire ce qu'on a dit dans les dossiers de protocole ou ce que l'on pensait faire initialement ? »

Conclusion :

Les protocoles éthiques apparaissent comme une question autant éthique que politique. Les comités d'éthiques sont un pare-feu face aux abus de certains chercheur(e)s ou groupes privés de recherche, mais peuvent aussi constituer un contrôle des connaissances, à la fois dans la validation du projet de recherche et dans la publication des résultats.

Le chercheur se trouve alors pris dans des logiques, des temporalités et des exigences qui peuvent être contradictoires.

Il y a parfois écart entre ce qui est présenté au comité éthique et ce qui est fait sur le terrain, cet écart reposant en grande partie sur l'opposition entre l'éthique procédurale, technique, quantitative et la recherche qualitative, la recherche avec, en sciences humaines et sociales. C'est dans ces écarts que le chercheur est finalement renvoyé à sa propre évaluation éthique de la recherche. Les participants semblent s'accorder sur la nécessité d'un tiers, d'une personne externe, d'une supervision, qui puisse aider à résoudre des dilemmes éthiques quant à l'utilisation des données, la gestion des affects (Vs procédures), les effets imprévisibles de la recherche ou du respect des protocoles.